



« Nihil nisi a numine »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 JANVIER 2014

L'an deux mil quatorze le trente du mois de JANVIER à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de St Bonnet, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de St Bonnet, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 23 Janvier 2014, sous la Présidence de M. Jean-Pierre FESTA.

Etaient présents tous les conseillers en exercice :

Mme Rose AMAR, Mme Béatrice ALLOSIA, M. Philippe GONDRE, M. Benoît GOSSELIN, M. Carmine ROGAZZO, M. Laurent DAUMARK, M. Jean-Yves GARNIER, M. Jean-Pierre LASMAN, Mme Marie-Claude KERGIETER, M. Roland BERNARD, M. André VINCENT, M. Pierre GONSOLIN, Mme Annie MICHELON, M. Paul DAVIN, Mme Emilie DROUHOT.

Etaient absents excusés : M. Laurent PELLEGRIN, M. Jean-Luc MOTTE, M. Bernard GOURDOU, Mme Emmanuelle CHAIX, Mme Marie-Anne BOURGEOIS, Mme Anne DEBLEVID, Mme Nadine TRIPODI, M. Fabien FERRARO, M. Dominique GOURY, M. Joseph GRIMAUD.

Etaient absents et représentés : M. Fabien FERRARO ayant donné pouvoir à M. Benoît GOSSELIN, Mme Anne DEBLEVID ayant donné pouvoir à Mme Rose AMAR.

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Benoît GOSSELIN.

ECHANGE DE PARCELLES ENTRE LA COMMUNE DE SAINT BONNET EN CHAMPSAUR ET
MME NOELLE EYRAUD

Monsieur le maire expose à l'assemblée que la commune avait acheté au service des Domaines la parcelle ZE N°35 en vue d'échange avec les agriculteurs pour élargir le lit du Drac à Durmillouse.

Il propose à l'assemblée de céder la parcelle ZE n° 35 lieu dit « le Ga » à Mme EYRAUD Noëlle et d'obtenir en échange au profit de la Commune la parcelle ZI N° 105d d'une superficie de 3.664 m² dont 925m² de culture.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- VU le projet de division concernant les parcelles cadastrées section ZI n°105 et 106 dressé par le cabinet de géomètres expert TOULEMONDE BONTOUX en date du 3 Décembre 2013,
- DECIDE de l'échange des parcelles suivantes :
 - La parcelle cadastrée section ZI n° 105d lieu dit « Durmillouse » pour une contenance d'environ 36a 64ca dont 925 m² de culture, propriété de Mme Noëlle EYRAUD estimée à 1.141 euros sur la base des estimations faites par le service des Domaines pour l'achat de parcelle en amont du Pont des Barraques contre
 - La parcelle cadastrée lieu dit « le Ga » section ZE n°35 pour une contenance de 59 a 35ca, propriété de la commune de Saint Bonnet en Champsaur,

- DIT que l'échange se fera avec une soulte de 2.959 euros, au profit de la commune,
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour régulariser la cession,
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte de vente qui sera dressé par Maître JANCART, notaire à Saint Bonnet en Champsaur.

Ainsi fait et délibéré le 30 Janvier 2014

Pour copie conforme

Le Maire,
Jean Pierre FESTA



Membres en exercice :	26
Membres présents :	16
représentés	02
Pour :	18
Abstention :	0
Contre :	0